



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
27 AVRIL 2016**

Numéro
DEL 2016.04.27/058

Thème : AFFAIRES SCOLAIRES 1.

Objet : RESTAURATION
SCOLAIRE - ADHÉSION DE
LA COMMUNE AU « CLUB
DES TERRITOIRES UN PLUS
BIO »

Convocation

Date : 21/04/2016

Affichage : 21/04/2016

**Nombre de membres
du Conseil Municipal**

En exercice : 33

Présents : 26

**Nombre de
suffrages
exprimés :** 33

Le **mercredi 27 avril 2016** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents : POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie.

Étaient Représentés :

GUERIN Nicole pouvoir à Yvon AIGUIER.
DUFOUR Maurice pouvoir à Mireille FABRE.
MARTINEZ Gilles pouvoir à Gérard FROMM.
JIMENEZ Claude pouvoir à Jacques JALADE.
PROREL Alain pouvoir à Jean-Paul BOREL.
GRYZKA Romain pouvoir à Catherine MUHLACH.
DAZIN Florian pouvoir à Alessandro PICAT RE.

Absents-Excusés :

GUERIN Nicole, DUFOUR Maurice, MARTINEZ Gilles, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, GRYZKA Romain, DAZIN Florian.

Secrétaire de Séance : Manuel ROMAIN

Rapporteur : Fanny BOVETTO.

Adhérente au Plan National Nutrition Santé (PNNS), depuis 3 ans la commune a repensé sa restauration collective en introduisant des produits bio et locaux dans les menus de sa restauration collective, pour une alimentation de qualité, accompagnée d'une gestion des déchets raisonnés.

L'association Un Plus Bio, acteur majeur de la restauration bio collective créée en 2002, est à l'initiative de l'association nationale des Territoire Un Plus Bio qui œuvre pour le développement de l'agriculture biologique en lien avec une alimentation de qualité et de proximité. Elle défend des valeurs en matière de santé, environnement et d'économie locale, au travers des objectifs suivants :

- Rendre l'alimentation biologique accessible à tous,
- Tisser des liens sur les territoires par des choix de restauration cohérents,
- Rétablir des relations équitables entre les acteurs de la restauration collective,
- Inscrire la protection de l'environnement aux menus des cantines,
- Agir sur la santé des convives au travers l'assiette.

En parfaite adéquation avec l'approche de la collectivité en matière de restauration collective, il est proposé de faire adhérer la commune de Briançon à l'association nationale des Territoires Un Plus Bio.

En adhérant à ce Club des Territoires, la commune :

- Engagera son service de restauration, dans une démarche de progression en faveur d'une alimentation biologique et donnera une place importante à la qualité de l'alimentation dans ses missions auprès de la population,
- Soutiendra une politique nationale ambitieuse de développement de la restauration collective Bio et véhiculera des valeurs fortes favorisant les démarches collectives, transversales, cohérentes et durables, permettant de changer notre rapport à l'alimentation.
- Participera aux travaux menés aux échelles nationales et régionales pour la promotion d'une restauration durable respectueuse de la santé de ses convives.
- Participera aux échanges entre territoires sur des problématiques communes ou dans des contextes comparables et bénéficiera de retours d'expériences sur des réalisations.
- soutiendra une politique ambitieuse de développement de la production bio sur les territoires permettant un approvisionnement local.

Le montant de la cotisation annuelle pour l'année 2016 est de 227,38€

AR PREFECTURE

005-210500237-20160427-DEL20160427058-DE
Regu le 04/05/2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'adhésion de la commune au Club des Territoire Un Plus Bio ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint, ou un Conseiller Municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération

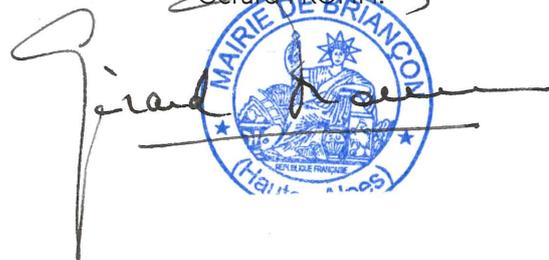
POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE 04 MAI 2016

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM.



AR PREFECTURE

005-210500237-20160427-DEL20160427058-DE
Regu le 04/05/2016

